



LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE NEUCHÂTEL

REÇU CHANCELLERIE LE : - 2 JUL. 2026...

TRANSMIS A : Chancellerie

COPIE A : Dir. CCRH + DTLB + SEPOQUA

Chancellerie communale
Faubourg de l'Hôpital 2
2000 Neuchâtel

Transmission de résolution : « Proposition pour la création d'une halte ferroviaire à Neuchâtel-Est »

Madame, Monsieur,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de la résolution intitulée « Proposition pour la création d'une halte ferroviaire à Neuchâtel-Est (Champréveyres) », adoptée par l'Assemblée citoyenne le 31 mars 2026, et vous en remercions.

Cette résolution demande, de manière argumentée, la création d'une halte ferroviaire située à mi-distance entre les gares de Saint-Blaise-Lac et de Neuchâtel.

La partie est de la ville de Neuchâtel est actuellement très bien desservie par les transports publics, notamment par les lignes 101 (Cormondèche – Marin) au sud et 107 (Place Pury – Hauterive – Marin) au nord. Ces deux lignes bénéficient d'une cadence de 10 minutes.

Sans écarter à très long terme la création d'une halte ferroviaire à Monruz, nous vous informons que cette infrastructure n'est pas inscrite dans le Plan directeur cantonal de l'aménagement du territoire relatif au développement du RER neuchâtelois, validé en 2025 par le Conseil d'État et le Conseil fédéral.

Si la volonté politique de créer cette halte était confirmée, le projet devrait être soumis au processus PRODES (Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire), conduit par la Confédération. Les prochaines étapes de développement sont prévues au-delà de l'horizon 2045. De plus, la réalisation de cette infrastructure nécessiterait le doublement de la voie ferrée entre Berne et Neuchâtel, en particulier sur le tronçon Marin – Neuchâtel.

Dans l'intervalle, nous vous informons que la révision du Plan directeur des transports publics, volet bus, prévoit le prolongement de la ligne 122 (gare de Corcelles-Peseux – gare de Neuchâtel) jusqu'à Monruz. Cette mesure permettra aux habitant-e-s de la partie sud de la région est de la ville de Neuchâtel de bénéficier d'un accès direct à la gare de Neuchâtel.

Nous vous remercions de l'attention portée à la présente et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Neuchâtel, le 29 juin 2026

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
F. MAIRY

La chancelière,
S. DESPLAND



Copie à :
Assemblée citoyenne de Neuchâtel Est